



L'essentiel & plus encore

## Services en ligne Internet La MSA joue la carte de la proximité

**Du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, la MSA lance une opération de sensibilisation d'envergure nationale pour inciter ses adhérents à se familiariser avec les services en ligne des sites internet MSA. Mobilisant leurs personnels d'accueil, spécialement formés pour l'occasion, les 35 caisses de MSA proposent un accompagnement didactique et personnalisé aux personnes intéressées.**

### Toujours mieux accompagner les assurés agricoles et faciliter leurs démarches au quotidien

Axé sur la qualité de service, l'enjeu de cette opération, programmée du 1<sup>er</sup> au 30 septembre, vise à permettre aux adhérents MSA, d'acquérir le réflexe de gérer en ligne, via [www.msa.fr](http://www.msa.fr) ou l'application mobile « ma MSA et moi », des opérations courantes simples, et ce de façon autonome, à leur rythme, et sans avoir à se déplacer.

**Atouts du programme mis en place par la MSA** : privilégier et miser sur le contact direct entre le public et les équipes des accueils MSA. Formés pour la circonstance, les personnels d'accueil MSA sont impliqués pour prodiguer des conseils pratiques et proposer des démonstrations guidées sur la meilleure manière d'utiliser internet et les services MSA en ligne. Sans oublier, pour compléter ce dispositif, la mise à disposition d'ordinateurs en libre-service dans les 235 agences locales MSA.

### Obtenir en ligne, en toute sécurité et autonomie, des attestations utiles dans la vie courante

Parmi les opérations les plus fréquemment utilisées, et ciblées par le dispositif, l'on retrouve :

- ✓ **L'attestation de droits maladie** : ce document, reflétant les informations inscrites sur la puce électronique de la carte Vitale, permet de justifier de ses droits auprès des professionnels de santé, en cas de perte ou d'attente de sa carte Vitale.
- ✓ **La demande de carte européenne d'assurance maladie** : gratuite et valable deux ans dans les pays de l'Union Européenne et dans quelques autres pays, elle facilite la prise en charge des frais médicaux lors d'un déplacement et séjour temporaire. Cette carte individuelle doit être demandée pour chaque membre de la famille, y compris les enfants de moins de 16 ans.
- ✓ **L'attestation de paiement et non-paiement** : elle concerne les prestations santé, famille / logement, retraite, action sociale, invalidité et les rentes accidents du travail. Récapitulant les prestations perçues ou non de la MSA pendant une période déterminée, elle peut être demandée par différents organismes - étude de nouveaux droits, transfert de dossier...
- ✓ **La consultation des paiements et remboursements santé** : ce service permet à l'adhérent de suivre ses remboursements de frais de santé, comme ceux des membres de sa famille s'ils sont assurés avec lui. Ces paiements sont accompagnés d'un décompte listant également le montant versé au professionnel de santé dans le cadre du tiers payant. Ce décompte peut être communiqué à sa complémentaire santé.

#### Repères : Zoom sur les 36 sites internet des caisses de MSA (chiffres 4<sup>e</sup> trimestre 2015)

- 6 244 939 visites (+46%)\*
- 14 266 003 pages vues (+40%)\*
- 1 373 513 adhérents inscrits à l'espace privé (+ 9,24%)\*
- 4,4 millions de démarches (+23%)\*
- Plus de 60 services en ligne disponibles

\*Comparaison avec le 4<sup>e</sup> trimestre 2014

[www.msa.fr/](http://www.msa.fr/)

**MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse**

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)

Caroline Tonini

01.41.63.70.97

[tonini.caroline@ccmsa.msa.fr](mailto:tonini.caroline@ccmsa.msa.fr)

Géraldine Vieuille

01.41.63.72.41

[vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr](mailto:vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr)

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex